

DIRECTION DE L'ANIMATION

Service Petite Enfance

Projet de fonctionnement

Lieu d'Accueil Enfant Parent

Origine / historique :

La création d'un lieu enfant parent, jusque là inexistant sur la commune, s'est faite suite à des constats émanants des partenaires CAF et PMI. En effet l'augmentation de la population, des familles avec de jeunes enfants, des nouveaux arrivants apportant de la mixité sociale, l'isolement des familles, laissent apparaître des problématiques dans le suivi éducatif des enfants, des besoins de parler pour les parents et de se rencontrer.

Les temps de vie des enfants sont beaucoup pris en charge par la société et ses diverses institutions et il paraît nécessaire de valoriser la place des parents et de les soutenir dans cette fonction parentale.

Les références psycho-pédagogiques :

Françoise Dolto crée les Maisons Vertes avec comme postulat «des symptômes qui amènent à consulter pour un enfant plus grand auraient pu être évités par une écoute précoce.».

Ces lieux de vie, lieu de rencontres et de paroles pour les parents, grands-parents, avec les enfants, ne sont pas des crèches, ni des haltes d'enfants, ni des centres de soins. Ils sont des espaces dans lesquels les adultes sont accueillis avec les enfants qui les préoccupent et pour lesquels ils ont besoin de soutien.

L'isolement actuel des familles ne facilite pas l'éducation de leurs enfants.

La création d'un lieu de rencontres s'appuyant sur les deux aspects de la socialisation et de la prévention, hors des dispositifs classiques, peut apporter une réponse non médicale, sans directive éducative, sans jugement.

C'est un lieu de prévention au sens large, ne répondant pas à une problématique particulière mais laissant la possibilité à chacun de s'épanouir et d'évoluer grâce à l'échange, le partage et l'intérêt que lui porte l'autre par son écoute, en privilégiant l'expression comme support à la relation.

Les objectifs :

- **Conforter la relation parents-enfants en** valorisant le rôle et les compétences des parents. Ils prennent en compte la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- **Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant en** permettant la mise en évidence de ses compétences. L'enfant peut, en sécurité, y faire l'expérience de la séparation et se confronter aux règles et aux limites, se préparant ainsi à l'entrée dans la vie sociale.
- **Lieux « tiers intermédiaires » permettant aux enfants une socialisation et le passage d'un monde encore familial à un monde déjà social.** Ils constituent, à travers rencontres et séparations, une expérience fondamentale pour les enfants et leurs parents.
- **Lieux de prévention de l'isolement social** , d'élaboration de nouvelles solidarités et de mixité sociale.
- **Lieux de prévention précoce des troubles de la relation enfants-parents.** Ils contribuent à prévenir des situations de négligence ou de violence, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

Les modalités de fonctionnement :

- L'adresse du lieu : boulevard de l'Hôpital, 44240 La Chapelle sur Erdre.
Le lieu dispose d'un hall d'entrée, des sanitaires enfants et adultes, une chaufferie, un local ménage, un local de rangement pour tables et chaises, un bureau, une grande salle avec un coin cuisine et un local de rangement pédagogique, un jardin avec des jeux pour enfants.
Le bâtiment inclut également la halte d'enfants La Ronde des Couleurs (entrées séparées).
- Les dates et horaires d'ouverture : lundi de 9h à 12h hors vacances scolaires à partir du 18 novembre 2019.
- Deux accueillants sont présents.
- Les enfants de moins de 4 ans sont accueillis sous la responsabilité d'un adulte référent (parents, futurs parents, assistants familiaux).
- L'accès est gratuit, sans formalité et anonyme.
- Il n'y a pas de limite du nombre de personnes présentes.
- Le lieu de résidence est indiqué par les parents en tant que commune ou hors commune.

La participation des familles :

Les parents indiquent leur prénom et celui de leur enfant ainsi que leur commune d'habitation .

Ils respectent le règlement intérieur qui leur est distribué et qui est disponible sur le site internet de la Ville et affiché dans le lieu.

Les parents qui fréquentent le lieu sont soumis à la discrétion et à la confidentialité.

Le positionnement des accueillants :

Deux accueillants sont présents à chaque temps d'ouverture. Les binômes changent à chaque séance dans la mesure du possible. Le planning est établi avec la concertation de tous.

Ils s'engagent à l'avance pour une durée déterminée.

Ils sont des professionnels de l'enfance, de l'éducation, de la psychologie, du secteur médico-social. Les accueillis n'ont pas connaissance de leur profession.

Il n'y a pas de lien hiérarchique structurant l'équipe.

Leur fonction est soutenue par une formation à l'écoute pour approfondir et parfaire les postures d'accueil .

Ils doivent rester neutres, adopter une attitude discrète, compréhensive et ne pas porter de jugement sur les familles, ne pas poser de questions intrusives.

Ils écoutent les parents parler de leur quotidien, favorisent l'accompagnement au jeu, le laisser-faire. Ils sont disponibles, s'adressent aux enfants devant leurs parents.

La confidentialité est une règle absolue. Ce qui se vit dans le lieu ne doit pas en sortir. Une seule exception à cette confidentialité existe s'il est constaté des sévices infligés à l'enfant.

Une charte est établie afin de formaliser les compétences et responsabilités des accueillants.

La supervision du travail des accueillants est réalisée par un psychologue, extérieur à l'équipe. Elle permet l'analyse de la pratique, l'expression des ressentis, des difficultés rencontrées, la réflexion autour des situations vécues. Elle accompagne les accueillants afin qu'ils trouvent la bonne distance vis à vis des accueillis.

10h sont prévues par an (5x2h).

Des réunions de coordinations et d'informations sont aussi organisées, alternant avec la supervision.

Le suivi et l'évaluation du projet :

Un comité de suivi est constitué des accueillants, de la coordinatrice du lieu et d'autres partenaires, qui pourront se réunir 3 fois par an.

Des outils de suivi (cahier de transmissions, tableau de fréquentations) sont mis en place pour les détails techniques des locaux, pour les fréquentations chiffrées, pour le suivi des familles.